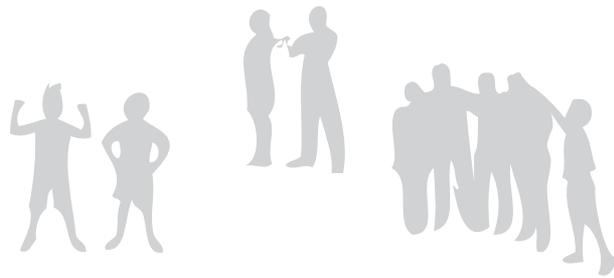


Présentation générale



que toute langue
Langue
nosyllabique.
me ainsi les langues
suelles les
sont constitués par

$$V = \frac{4}{3} \pi r^3$$

Présentation générale
du Plan d'études
romand

Sommaire général

Présentation générale du Plan d'études romand

- Préambule de la Présidente de la CIIP (2010)
- Protocole de décision (2010)
- Préambule du Président de la CIIP (2024)
- Protocole de décision (2021)
- Présentation générale

Langues

- Français
- Allemand (cycles 2 – 3)
- Anglais (cycles 2 – 3)
- Spécificités cantonales
- Latin (cycle 3)

Mathématiques et Sciences de la nature / Sciences humaines et sociales

- Mathématiques
- Sciences de la nature
- Géographie
- Histoire
- Citoyenneté (cycles 2 – 3)
- Spécificités cantonales
- Éthique et cultures religieuses

Arts / Corps et mouvement

- Activités créatrices et manuelles
- Arts visuels
- Musique
- Éducation physique
- Éducation nutritionnelle
- Spécificités cantonales
- Économie familiale (cycle 3)

Éducation numérique

- Médias - Science informatique
- Usages

Capacités transversales / Formation générale

- Collaboration
- Communication
- Stratégies d'apprentissage
- Pensée créatrice
- Démarche réflexive
- Santé et bien-être
- Choix et projets personnels
- Vivre ensemble et exercice de la démocratie
- Interdépendances (sociales, économiques et environnementales)

Préambule de la Présidente de la CIIP (2010)

Madame, Monsieur,

La volonté politique d'offrir en Suisse romande un système scolaire harmonisé, solidaire et de qualité, a conduit la CIIP à créer l'*Espace romand de la formation*, ancré dans la *Convention scolaire romande* qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2009. Parmi les objectifs ambitieux que les cantons se sont fixés figure la réalisation d'un plan d'études commun pour la scolarité obligatoire, dont la concrétisation découle de l'*Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS)*.

C'est chose faite aujourd'hui et le PER est désormais entre vos mains. Ce qui était à l'origine un plan d'études régional au sein des cantons de l'espace BEJUNE, puis un projet de plan d'études cadre pour l'ensemble de la Suisse romande, est devenu un véritable Plan d'études romand. Commun à tous les cantons membres de la CIIP, il a été adopté le 27 mai 2010 par la Conférence.

Sa rédaction est le fruit de la collaboration de plusieurs centaines d'enseignantes et enseignants. Nous tenons tout particulièrement à les remercier chaleureusement pour leur investissement, leur créativité, ainsi que pour la recherche constante de solutions consensuelles, dans l'intérêt des élèves et du système de formation.

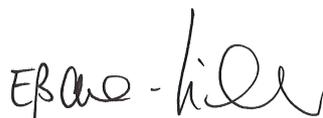
Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous remettre cet outil de travail historique pour la Suisse romande. Nous ne doutons pas que vous saurez l'apprécier à sa juste valeur et qu'il vous sera d'un concours très précieux dans la pratique quotidienne de votre métier.

Le Plan d'études romand constitue également un repère utile pour les partenaires de l'école, en particulier pour les parents qui peuvent ainsi être informés sur le projet de formation et sur le déroulement de la scolarité de leurs enfants.

Ce premier pas important dans la réalisation de l'*Espace romand de la formation* présage favorablement de l'atteinte d'autres objectifs dans les années à venir, afin que l'école romande, avec sa trame commune et ses marges spécifiques, continue à parler au nom de toutes et tous et qu'elle jouisse du label d'excellence que nous voulons lui conférer.

En vous souhaitant plein succès avec le PER, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.

E. Baume-Schneider



Protocole de décision (2010)



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE-ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel
Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
CIIP.SRTI@ne.ch
<http://www.ciip.ch>

PROTOCOLE DE DECISION CIIP du 27 mai 2010

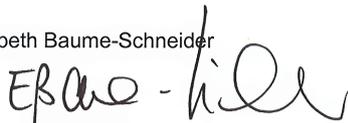
ADOPTION DU PLAN D'ETUDES ROMAND

- Considérant l'art. 7 de la Convention scolaire romande,
- Suite à la vaste consultation menée en 2008,
- Suite à la décision de la CIIP d'aménager le PER en tenant compte des résultats de la consultation, du 28 mai 2009,
- Suite à l'adoption du rapport d'aménagement de l'EPRO,

la CIIP,
lors de sa séance du 27 mai 2010, à 10h18,
adopte à l'unanimité le Plan d'études romand

Lausanne, le 27 mai 2010

Elisabeth Baume-Schneider


Présidente

Christian Berger


Secrétaire général

Préambule du Président de la CIIP (2024)

Depuis son adoption en 2010, le Plan d'études romand (PER), référentiel pédagogique évolutif, a subi deux adaptations importantes liées à des décisions politiques.

La première relève de l'engagement en faveur de la stratégie des langues de la CDIP pour l'enseignement de l'Allemand et l'Anglais dès le degré primaire dans l'ensemble des cantons romands. Ce choix a eu pour conséquence en 2012 de procéder à une adaptation du PER L3 pour répartir les apprentissages en Anglais de la 7^e à la 11^e année selon les références au CECR.

La seconde adaptation relève de l'engagement de la CIIP en faveur d'une stratégie pour l'Éducation numérique et son plan d'action adopté en 2018, dont une des priorités était la rédaction du référentiel de compétences élève, incluant la science informatique, le développement des compétences d'utilisateur actif des outils numériques, ainsi que l'éducation aux médias. Ce plan d'études a été adopté en 2021.

L'Éducation numérique, intégrée dans le PER comme domaine disciplinaire, a pour conséquence la reprise complète de la thématique MITIC de Formation générale.

Nous avons le plaisir de mettre à disposition le PER ainsi complété dans sa version numérique qui constitue le référentiel commun pour la scolarité obligatoire dans l'Espace romand de la formation. Celui-ci sera dorénavant accessible uniquement sur la plateforme PER-MER dédiée à cet effet.

Nous vous souhaitons plein succès avec le PER ainsi enrichi de l'Éducation numérique.

Christophe Darbellay

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Darbellay', with a stylized flourish at the end.

Protocole de décision (2021)



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68 Tél. 032 889 69 72
Case postale 556 Fax 032 889 69 73
CH-2002 Neuchâtel ciip@ne.ch
www.ciip.ch

PROTOCOLE DE DECISION CIIP du 22 novembre 2018

ADOPTION D'UN PLAN D'ÉTUDES ROMAND POUR L'ÉDUCATION NUMÉRIQUE

- Considérant l'art. 7 de la Convention scolaire romande,
- Suite aux consultations menées en 2019 et 2020,
- Suite à la décision de la CIIP d'adopter le PER-Éducation numérique du 18 mars 2021

La CIIP,
lors de sa séance du 18 mars 2021,
décide d'ancrer l'Éducation numérique comme domaine disciplinaire dans le PER

Lausanne, le 24 novembre 2022

Christophe Darbellay
Président

Pascale Marro
secrétaire générale

Sommaire

Présentation générale

Déclaration de la CIIP

1. Finalités et objectifs	16
2. Principes	18
3. Lignes d'action	19

Présentation et organisation du Plan d'études romand (PER)

Contexte

Ancrage institutionnel et légal	23
Bref historique	23
Rôle du Plan d'études romand en tant que cadre de référence	24
Caractère évolutif du Plan d'études romand	24
Évolution du Plan d'études romand	25
La place de l'Éducation en vue du développement durable et de l'Éducation à la citoyenneté dans le PER	25
Rôle des apprentissages fondamentaux dans la première partie du cycle 1	28

Structure du Plan d'études romand

29

Les domaines disciplinaires

Caractéristiques et orientations principales des domaines	30
Spécificités cantonales	31
Structure des domaines disciplinaires	32
Progression des apprentissages, attentes fondamentales et indications pédagogiques	34

Les Capacités transversales

39

La Formation générale

Organisation générale	40
La déclinaison des objectifs	41

Les liens

Nature et types de liens	42
Clé de lecture	43
Emplacement des liens	43

Formes du Plan d'études romand

Les anciennes versions imprimées	44
La Plateforme du Plan d'études romand	44

Symboles et abréviations

Domaines et Objectifs d'apprentissage	45
Liste des abréviations	46

Lexique Présentation générale

47

Remerciements

48

Présentation générale

Déclaration de la CIIP

Déclaration de la *Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin* relative aux finalités et objectifs de l'école publique du 30 janvier 2003

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

- considérant les finalités et objectifs d'éducation, d'instruction et de formation assignés à l'école publique par la loi de chacun des cantons représentés en son sein;
- considérant la spécificité linguistique et culturelle des régions au sein desquelles elle promeut la coordination et dont elle assure l'illustration;
- affirmant que la transmission des valeurs fondatrices de la vie commune dans une société démocratique ainsi que l'acquisition d'une formation de base constituent le socle de l'école publique obligatoire;
- reconnaissant le fort engagement professionnel des enseignants et enseignantes dans l'accomplissement de leur mission d'instruction et d'éducation et considérant la complexité de son exercice;
- s'inscrivant dans la continuité des efforts consentis jusqu'à ce jour en matière de coordination et d'harmonisation des politiques de formation et de ses aboutissements antérieurs, notamment en matière de programmes scolaires et de moyens pédagogiques communs à l'ensemble de la Suisse romande;
- confirmant son action de coordination, favorisant la mise en commun des compétences et des moyens des départements de chacun de ses membres, afin de renforcer la capacité de tous les partenaires de l'école à offrir aux élèves de tous âges les meilleures chances de formation;
- réaffirmant les valeurs éducatives que cette école a charge de promouvoir auprès des enfants et des jeunes que les familles lui confient;
- confirmant avec force les valeurs de culture que cette École a mission de transmettre à l'ensemble de la population scolaire;

déclare:

1. FINALITÉS ET OBJECTIFS

L'École publique assume une mission globale et générale de formation qui intègre des tâches d'éducation et d'instruction permettant à tous les élèves d'apprendre, et d'apprendre à apprendre afin de devenir aptes à poursuivre leur formation tout au long de leur vie.

1.1. L'École publique assume des missions d'instruction et de transmission culturelle auprès de tous les élèves. Elle assure la construction de connaissances et l'acquisition de compétences permettant à chacun et chacune de développer ses potentialités de manière optimale.

En particulier, elle fonde et assure le développement:

- a) **d'une culture de la langue d'enseignement, langue maternelle et langue d'intégration**, impliquant la maîtrise de la lecture et de l'écriture, ainsi que la capacité de comprendre et de s'exprimer par oral et par écrit; ouvrant à la richesse de la langue, à son esthétisme et à son patrimoine littéraire;

- b) **de compétences et d'une culture linguistique** intégrant des capacités de communication, particulièrement orale, en langue allemande, dans une seconde langue nationale ou en anglais, ainsi qu'une appréhension des dimensions culturelles de ces langues;
- c) **d'une culture mathématique** impliquant la maîtrise des concepts et des démarches mathématiques de base; développant l'utilisation du langage mathématique, la capacité de modéliser des situations et de résoudre des problèmes;
- d) **d'une culture scientifique** s'appuyant à la fois sur les *Sciences humaines et sociales* et sur les *Sciences de la nature*; intégrant des capacités relevant de la démarche scientifique et développant la capacité à comprendre son environnement humain, social et politique, notamment à le situer dans la ligne de l'histoire;
- e) **d'une culture artistique** conjuguant la perception, l'expression, la pratique de techniques variées et l'usage de divers matériaux et instruments, la sensibilisation aux formes diverses du patrimoine artistique, aussi bien dans les arts plastiques que musicaux;
- f) **de connaissances et de comportements assurant l'épanouissement corporel et la préservation de sa propre santé**; impliquant le développement de l'aisance et des capacités motrices et physiques, du goût du jeu sportif et de l'expression corporelle; éveillant la conscience de ses besoins physiologiques et alimentaires, ainsi que de sa responsabilité face aux divers comportements à risques;
- g) **de connaissances et de comportements de citoyen et d'acteur social**; impliquant l'acquisition des aptitudes et des attitudes d'action en tant qu'individu membre d'une collectivité et de citoyen; développant un usage pratique et critique des supports, instruments et technologies de l'information et de la communication; intégrant une approche de l'environnement économique et s'insérant dans le processus d'orientation scolaire et professionnelle.

1.2. L'École publique assume des missions d'éducation et de transmission de valeurs sociales.

En particulier, elle assure la promotion:

- a) **du respect** des règles de la vie en communauté;
- b) **de la correction des inégalités** de chance et de réussite;
- c) **de l'intégration** dans la prise en compte des différences;
- d) **du développement de la personnalité équilibrée de l'élève**, de sa créativité et de son sens esthétique;
- e) **du développement du sens de la responsabilité** à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement, de la solidarité, de la tolérance et de l'esprit de coopération;
- f) **du développement de la faculté de discernement** et d'indépendance de jugement.

1.3. L'École publique assure l'acquisition et le développement de compétences et de capacités générales.

En particulier, elle entraîne les élèves à:

- a) **la réflexion**, qui vise à développer chez l'élève sa capacité à analyser, à gérer et à améliorer ses démarches d'apprentissage ainsi qu'à formuler des projets personnels de formation;
- b) **la collaboration**, axée sur le développement de l'esprit coopératif et sur la construction des compétences requises pour réaliser des travaux en équipe et mener des projets collectifs;
- c) **la communication**, qui suppose la capacité de réunir des informations et de mobiliser des ressources permettant de s'exprimer à l'aide de divers types de langages en tenant compte du contexte;
- d) **la démarche critique**, qui permet de prendre du recul sur les faits et les informations tout autant que sur ses propres actions;
- e) **la pensée créatrice**, axée sur le développement de l'inventivité, de la fantaisie, de l'imagination et de la flexibilité dans la manière d'aborder toute situation.

2. PRINCIPES

L'École publique assume sa mission de formation en organisant l'action des enseignants et enseignantes et des établissements scolaires sur la base des principes suivants:

- I. **le respect de la personne;**
- II. **les droits et devoirs** de la personne humaine ainsi que les droits de l'enfant;
- III. **le principe de l'éducabilité**, qui suppose que chacun est en mesure d'apprendre si les conditions lui sont favorables et que l'enseignant, l'élève et l'environnement y contribuent;
- IV. **l'égalité et l'équité**, assurant à chaque élève les possibilités et moyens de formation correspondant à ses besoins.

Se fondant sur ces principes, l'École publique:

- a) affirme que la réflexion ainsi qu'un capital de connaissances sont nécessaires pour adopter des comportements adéquats et pour agir opportunément;
- b) se préoccupe de susciter, d'alimenter et d'entretenir le goût d'apprendre;
- c) soutient l'apprentissage et met en place des conditions favorables;
- d) différencie ses démarches pédagogiques selon les dispositions intellectuelles et affectives des élèves;
- e) affirme que l'évaluation est indissociable de l'apprentissage en tant qu'instrument de la régulation du progrès de chaque élève.

3. LIGNES D'ACTION

L'École publique assume sa mission de formation et de socialisation par la promotion des lignes d'action suivantes:

- 3.1. elle veille, en associant tous les acteurs de l'institution scolaire, à l'articulation entre l'instruction et l'éducation, de manière à permettre à l'élève de construire ses valeurs éthiques et spirituelles, d'édifier son capital de connaissances et de développer ses compétences;
- 3.2. elle s'efforce de conduire chaque élève au maximum de ses possibilités en élargissant ses intérêts, en renforçant sa motivation ainsi que sa responsabilité;
- 3.3. elle développe dans les établissements de formation un climat assurant la cohérence de l'action des divers intervenants et favorisant la transmission des valeurs et l'acquisition de compétences;
- 3.4. elle prend en compte et rend accessible la connaissance des fondements culturels, historiques et sociaux, y compris des cultures religieuses, afin de permettre à l'élève de comprendre sa propre origine et celle des autres, de saisir et d'apprécier la signification des traditions et le sens des valeurs diverses cohabitant dans la société dans laquelle il vit;
- 3.5. elle conçoit toujours davantage l'établissement comme un lieu où l'élève est respecté quel que soit son âge, son origine et sa provenance et comme un espace où il fait l'apprentissage de la considération d'autrui, de ses enseignants et enseignantes et de ses camarades; elle veille à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer;
- 3.6. elle fait de l'établissement un lieu où l'élève fait l'expérience de la loi et des règles de la vie sociale ainsi que l'apprentissage de leur respect;
- 3.7. elle assure aux enseignants et enseignantes, professionnels de l'éducation et de l'instruction, des conditions optimales à l'exercice de leur mission;
- 3.8. elle favorise le partenariat entre les familles et l'institution scolaire de manière à privilégier, dans la concertation, la complémentarité des actions éducatives; elle consolide la confiance des parents par la transparence des objectifs que l'École s'efforce d'atteindre et par la discussion ouverte quant aux moyens d'y parvenir.

Neuchâtel, le 30 janvier 2003

Le président de la Conférence

Thierry Béguin

Le secrétaire général

Jean-Marie Boillat

Présentation et organisation du Plan d'études romand (PER)

Contexte

ANCRAGE INSTITUTIONNEL ET LÉGAL

Le *Plan d'études romand (PER)* s'inscrit dans le contexte de la *Constitution fédérale* (art. 62, alinéa 4) adopté par le peuple le 21 mai 2006. Cet article concerne l'harmonisation de l'instruction publique en Suisse et réfère notamment à l'âge de l'entrée à l'école, à la durée et aux objectifs des niveaux d'enseignement et au passage de l'un à l'autre¹. Couvrant l'ensemble de la scolarité obligatoire, le PER répond à la volonté d'harmonisation de l'école publique en déclinant les objectifs de l'enseignement dans une perspective globale et cohérente et en définissant en particulier les attentes fondamentales de fin de cycle.

Le PER s'inscrit également dans le cadre de l'*Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Accord HarmoS)*: acquisition et développement de connaissances et de compétences fondamentales, définition des domaines d'enseignement, développement de la personnalité autonome des élèves et acquisition de compétences sociales².

Le PER constitue en outre un élément déterminant de l'*Espace romand de la formation* que la *Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)* a instauré par la *Convention scolaire romande*. Il reprend et concrétise les finalités et objectifs de l'école publique tels qu'ils figurent dans la *Déclaration du 30 janvier 2003* de la CIIP et traduit ainsi la volonté d'harmoniser le système éducatif et de coordonner les politiques de formation des cantons romands.

Le PER traduit concrètement les articles 7 et 8 de la *Convention scolaire romande*:

- en cohérence avec les domaines d'enseignement définis dans l'*Accord intercantonal suisse HarmoS*;
- en définissant les objectifs d'enseignement;
- en déclinant des attentes fondamentales de fin de cycle en lien avec les standards nationaux de formation;
- en s'inscrivant dans une visée évolutive.

Le PER décrit les tâches d'instruction et d'éducation que l'école publique doit assurer en les déclinant dans le cadre des domaines et disciplines communs à l'ensemble des cantons de Suisse romande³. Il tient compte du contexte international en reprenant des éléments communs à de nombreux plans d'études récents. Ces éléments concernent tant l'organisation et la structure du plan d'études, que la délimitation et la dénomination des domaines de formation.

BREF HISTORIQUE

La volonté de coordonner l'école et les plans d'études en particulier n'est pas nouvelle en Suisse romande, puisque la CIIP a adopté en 1972 un premier plan d'études commun («CIRCE I» pour les degrés 1 à 4), suivi en 1979 par un plan semblable pour les degrés 5 et 6 («CIRCE II»), puis en 1986 pour les degrés 7 à 9 («CIRCE III»). Un plan d'études pour les degrés 1 à 6 rassemblant les principaux objectifs d'apprentissage a été adopté par la CIIP en mai 1989⁴.

¹ cf. Art. 62, al. 4 de la *Constitution fédérale*: «Si les efforts de coordination n'aboutissent pas à une harmonisation de l'instruction publique concernant la scolarité obligatoire, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.»

² cf. *Accord HarmoS*, article 3.

³ cf. Chapitres 1.1., 1.2., 1.3. de la *Déclaration*.

⁴ Groupe romand d'aménagement des programmes (GRAP).

La *Déclaration de la CIIP* relative aux finalités et objectifs de l'école publique a été accompagnée d'importants travaux visant à définir le cadre de référence d'un plan d'études commun. Ces travaux ont permis de définir les objectifs d'apprentissage que l'école se doit d'assurer. Ce plan d'études cadre a fait l'objet d'aménagements et de modifications suite à sa mise en consultation en 2004.

Initiée dès 2004 dans l'espace des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel, la réalisation d'un plan d'études commun a successivement vu les cantons de Fribourg, Valais, Genève et Vaud rejoindre les travaux en cours pour donner naissance au PER. Ce dernier manifeste clairement la volonté des cantons romands d'harmoniser leur enseignement par le biais d'un cadre de référence commun décrivant les contenus et les visées de la formation dispensée par l'école publique.

Le PER a bénéficié de l'expérience et du développement récent de plans d'études cantonaux en intégrant leurs apports respectifs.

RÔLE DU PLAN D'ÉTUDES ROMAND EN TANT QUE CADRE DE RÉFÉRENCE

Le *Plan d'études romand* offre aux sept cantons la possibilité de s'assurer que les différents cursus d'études contribuent tous à la construction d'une culture partagée par l'ensemble des élèves. Le PER est un curriculum qui définit ce que les élèves doivent apprendre. Dans le contexte actuel, la diversification croissante des sources d'information et des lieux d'apprentissage implique que l'école doit être ouverte sur le monde. Le PER constitue en même temps une référence permettant aux professionnels de l'enseignement:

- de situer leur travail dans le cadre du projet global de formation de l'élève;
- de situer la place et le rôle de leur-s discipline-s dans ce projet global;
- de visualiser les contenus d'apprentissage;
- d'organiser leur enseignement;
- de disposer, pour chaque cycle, d'attentes fondamentales comme aide à la régulation des apprentissages.

CARACTÈRE ÉVOLUTIF DU PLAN D'ÉTUDES ROMAND

Le PER, produit évolutif, peut être périodiquement repris, amendé et complété. Référentiel fondamental et instrument d'harmonisation de l'enseignement, il ne peut cependant être constamment modifié. Ses adaptations doivent en effet être annoncées et planifiées sur la base de décisions prises par la *Conférence intercantonale de l'instruction publique*.

Les adaptations du PER s'appuient sur des besoins clairement identifiés:

- changements importants dans l'enseignement d'une discipline (degré d'enseignement, évolution des exigences,...);
- prise en compte des résultats d'évaluations régionales, nationales ou internationales;
- décisions majeures des autorités concernant un domaine, une discipline.

Le *dispositif de veille permanente du PER* mis en place par la CIIP permet aux cantons, aux établissements et au corps enseignant de disposer d'un potentiel d'évolution répondant aux besoins communs. Ce suivi évolutif concerne particulièrement:

- l'adéquation du PER à la réalité de l'enseignement (évaluation de ses effets après quelques années de pratique);

- le développement de ressources (nouveaux moyens d’enseignement, moyens et ressources en ligne, banque de données,...);
- l’adaptation de la plateforme informatique du PER, en particulier en ce qui concerne les liens vers des ressources diverses;
- le développement d’épreuves romandes communes.

ÉVOLUTION DU PLAN D’ÉTUDES ROMAND

Depuis son adoption en 2010, le *Plan d’études romand* (PER) a subi deux évolutions majeures décidées par les autorités.

La première relève de l’engagement en faveur de la stratégie des langues de la CDIP pour l’enseignement de l’allemand et l’anglais dès le degré primaire dans l’ensemble des cantons romands. Ce choix a eu pour conséquence en 2012 de procéder à une adaptation du PER L3 pour répartir les exigences en *Anglais* de la 7^e à la 11^e année selon les références au CECR.

La seconde relève de l’engagement de la CIIP en faveur d’une stratégie pour l’éducation numérique et son plan d’action adopté en 2018 dont un des domaines prioritaires était la rédaction du référentiel de compétences élève, incluant la science informatique, le développement des compétences d’utilisateur actif des outils numériques, ainsi que l’éducation aux médias. Ce référentiel a été adopté au printemps 2021. L’*Éducation numérique* comme 6^e domaine disciplinaire du PER a pour conséquence la reprise complète de la thématique *MITIC de Formation générale*, ainsi que des commentaires généraux et des liens des domaines.

LA PLACE DE L’ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L’ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ DANS LE PER

Éducation en vue du développement durable

Enjeux majeurs de ce début du vingt-et-unième siècle, les problématiques liées au développement durable impliquent d’appréhender de manière systémique la complexité du monde dans ses dimensions sociales, économiques, environnementales, scientifiques, éthiques et civiques.

Une *Éducation en vue du développement durable (EDD)* poursuit avant tout une finalité citoyenne et intellectuelle: elle contribue à la formation de l’esprit critique en développant la compétence à penser et à comprendre la complexité. L’EDD teinte l’ensemble du projet de formation; en particulier, elle induit des orientations en *Sciences humaines et sociales*, en *Sciences de la nature* et en *Formation générale*.

L’EDD incite et favorise les approches interdisciplinaires. Elle ne doit toutefois pas être vue comme finalité de tout apport scolaire. Si certaines connaissances et éléments culturels peuvent effectivement être réinvestis dans des analyses en vue du développement durable, ils trouvent leur bien-fondé dans l’histoire scolaire et dans les exigences sociales et professionnelles.

Dans la perspective d’une EDD, la mise en lien des connaissances et des démarches issues de différentes disciplines est associée au développement d’une attitude citoyenne qui se concrétise à l’école dans l’*Éducation à la citoyenneté*.

Éducation à la citoyenneté dans le PER

Cette dernière est destinée à préparer les élèves à participer activement à la vie démocratique en exerçant leurs droits et responsabilités dans la société.

Elle articule des connaissances et une pratique citoyenne effective dans le cadre des cours, de la classe et de l'établissement, ainsi qu'une ouverture aux enjeux de société. Pour ce faire, l'*Éducation à la citoyenneté* s'organise autour de trois pôles en interaction: *Citoyenneté et institutions*, *Pratique citoyenne à l'école*, *Citoyenneté et enjeux de société*.

Citoyenneté et institutions	Pratique citoyenne à l'école	Citoyenneté et enjeux de société
Il s'agit de permettre à l'élève d'acquérir un certain nombre de connaissances qui doivent l'amener à comprendre l'organisation de la société et de ses institutions, sur les plans tant local, cantonal, national qu'international, afin de pouvoir s'y engager en connaissant ses droits et ses devoirs.	Il s'agit de permettre à l'élève de s'impliquer de manière citoyenne dans l'école, notamment à travers des structures participatives (conseil de classe, conseil d'école) ainsi qu'à travers l'organisation et la participation à différentes actions citoyennes (travaux d'intérêt public,...).	Il s'agit de permettre à l'élève de prendre conscience que la responsabilité citoyenne s'étend de l'environnement proche au monde entier.

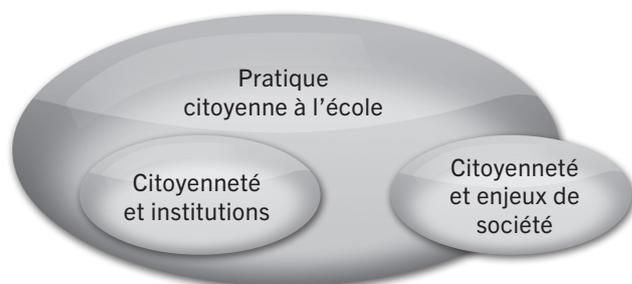
Dans le PER, le pôle *Citoyenneté et institutions* est décliné dans l'axe *Relation Homme-société* du domaine *Sciences humaines et sociales* (SHS).

Le pôle *Pratique citoyenne à l'école* relève de la thématique *Vivre ensemble et Exercice de la démocratie* de *Formation générale* et de l'axe *Relation Homme-société* de SHS et des apprentissages de l'*Éducation numérique*.

Le pôle *Citoyenneté et enjeux de société* est pris en charge par la thématique *Interdépendances (sociales, économiques, environnementales)* de *Formation générale*, en lien fort avec les domaines des *Sciences humaines et sociales* et des *Mathématiques et Sciences de la nature* et de l'*Éducation numérique*.

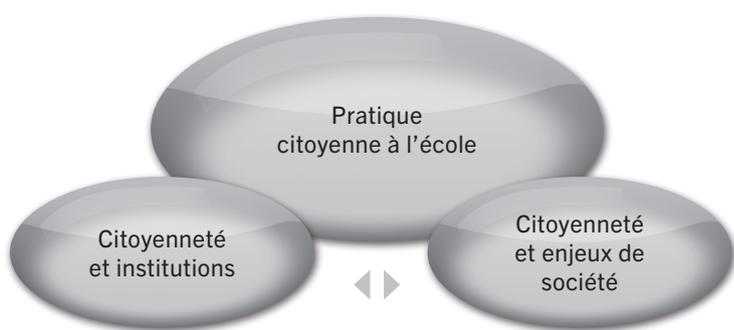
L'importance relative des trois pôles et leurs interactions évoluent au cours de la scolarité en rapport avec l'âge des élèves et des apprentissages antérieurs.

Le début du cycle 1 est caractérisé par un important travail de socialisation qui est constitutif d'une **Pratique citoyenne à l'école** posant ainsi les premiers jalons de l'apprentissage de la citoyenneté. Cela ne signifie pas pour autant que les deux autres pôles sont absents de ce cycle; des problématiques en lien avec **Citoyenneté et enjeux de société** peuvent déjà être abordées avec les élèves.

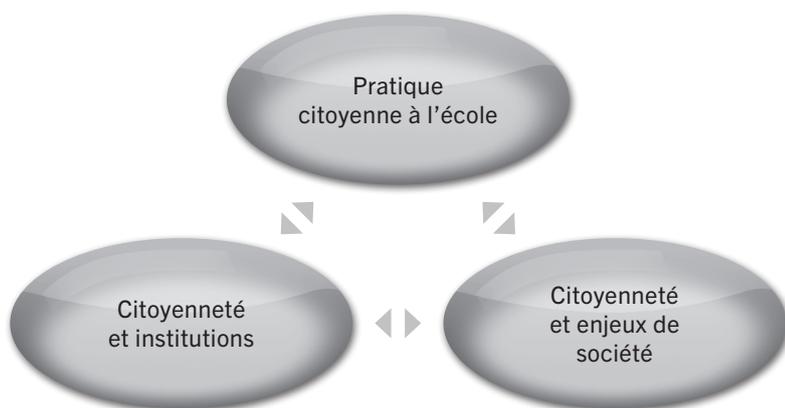


Au cycle 2, le pôle **Pratique citoyenne à l'école** reste prépondérant, mais le pôle **Citoyenneté et enjeux de société** prend de l'importance. Les sujets abordés mobilisent des connaissances et des compétences élaborées dans différentes disciplines.

Le pôle **Citoyenneté et institutions** vise des apprentissages s'appuyant en priorité sur les événements politiques au niveau local ou communal.



Au cycle 3, l'importance des trois pôles est plus équilibrée. **Citoyenneté et institutions** prend alors de l'importance (SHS 34) et les deux autres pôles sont explicités dans la *Formation générale*.



Par ailleurs, l'*Éducation numérique* participe à l'éducation à la citoyenneté, notamment en développant des compétences d'usages responsables, l'esprit critique et l'indépendance à l'égard des médias et des développements technologiques (culture et citoyenneté numériques).

RÔLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU CYCLE 1

L'enfant qui entre à l'école porte en lui la culture, les habitudes et les valeurs de sa famille et de sa communauté. Pour devenir élève, il devra construire les instruments favorisant ses apprentissages et son intégration dans le monde scolaire. Les deux premières années de la scolarité sont donc essentielles pour accompagner chaque élève en devenir, d'où qu'il vienne et quel que soit son bagage.

Le cycle 1 fournit le cadre, les conditions et les moyens adéquats pour que cette transition soit vécue harmonieusement dans le respect des exigences posées par le développement psychomoteur, psychologique et affectif de l'enfant. C'est pour cette raison qu'il est essentiel que les enseignantes et enseignants du cycle 1 et des deux premières années scolaires consacrent le temps nécessaire à aller à la rencontre de chaque enfant pour l'accompagner adéquatement en tant qu'individu mais aussi en tant que membre d'un groupe constitué lors de son entrée dans le système scolaire.

Les enjeux de cette étape essentielle s'articulent autour de trois aspects:

- la socialisation;
- la construction des savoirs;
- la mise en place d'outils cognitifs.

Le premier aspect, fondamental, concerne la *socialisation* de l'enfant au contexte scolaire. Dans cette perspective, les deux premières années du cycle sont le lieu de transition privilégié entre la famille et l'école. La socialisation visée peut être définie de la manière suivante: apprendre à vivre et interagir avec des pairs, apprendre à accepter une autorité tierce, apprendre à accepter et à suivre des règles de vie, de fonctionnement, thématiques développées par la *Formation générale*. Mais la socialisation *scolaire* ne peut s'effectuer sans apprentissages. Au-delà et en plus du « vivre ensemble », il s'agit d'« apprendre ensemble » à partir d'un travail sérieux, même si ce travail emprunte parfois les formes du jeu.

Le deuxième aspect, complémentaire, vise la *construction des savoirs* tels que définis par l'institution scolaire. Apprendre à l'école, c'est développer un rapport spécifique au savoir qui va permettre à l'élève, dès son entrée dans le cycle 1, de construire pour chaque domaine précisé dans le PER, les connaissances et compétences utiles et nécessaires à sa réussite scolaire et à son apprentissage des règles du monde qui l'entoure.

Le troisième aspect, la *mise en place d'outils cognitifs*, lié aux deux précédents, s'inscrit dans l'« apprendre à apprendre » que le plan d'études aborde notamment dans les *Capacités transversales*. Pour construire les savoirs attendus, l'élève doit s'appropriier les règles permettant d'entrer dans le savoir scolaire et acquérir peu à peu les normes propres au travail intellectuel indispensables à la réussite de tout apprentissage.

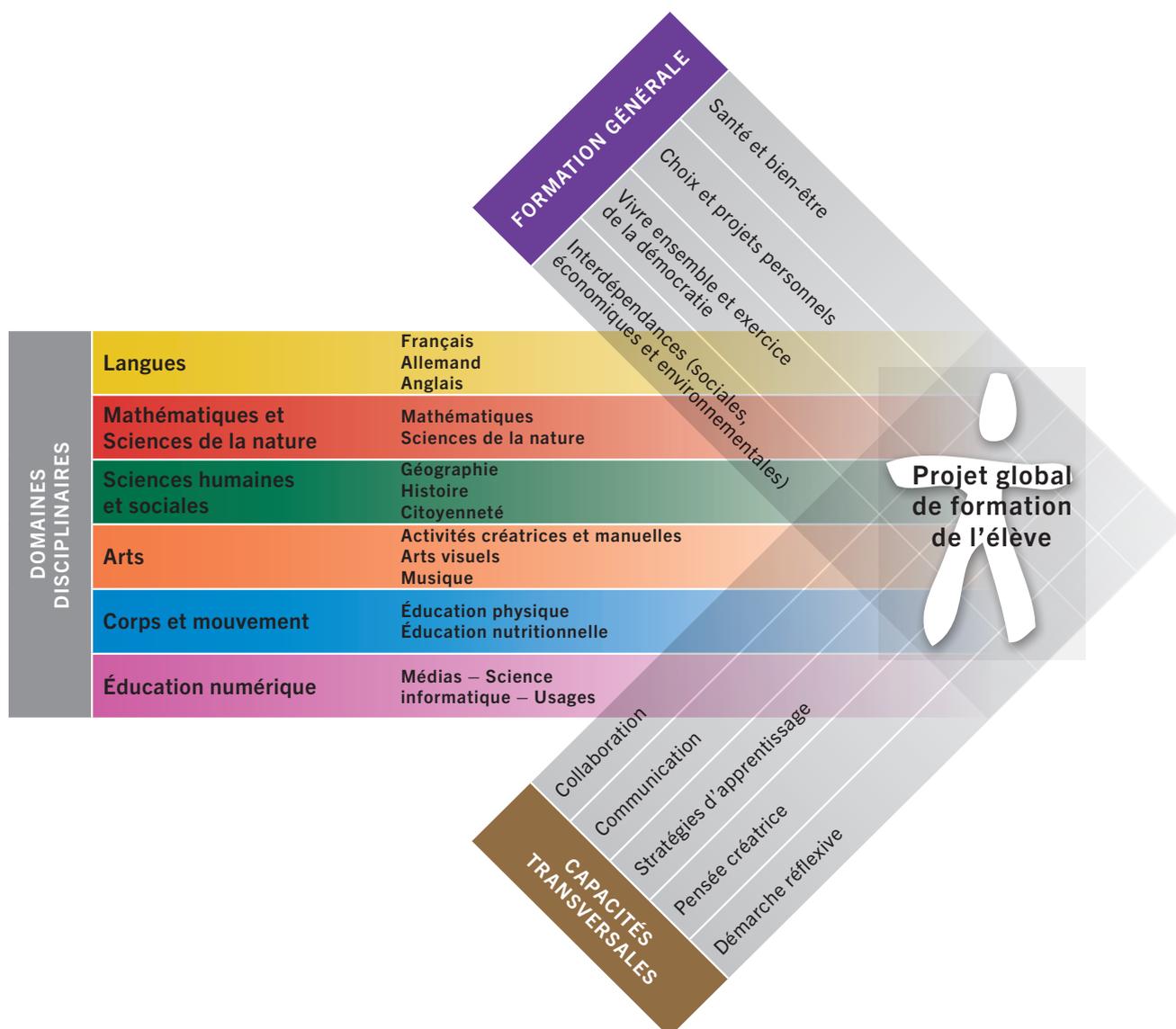
Bien que les connaissances et compétences précisées dans le PER soient associées à des domaines disciplinaires spécifiques, cela n'induit aucune contrainte organisationnelle. En effet, le travail très intégratif, souvent autour d'un thème, et largement répandu dans les classes de 1^{re} et 2^e années du cycle 1, a montré tout son intérêt et son adéquation aux élèves de cet âge. C'est par ce biais que la première partie du cycle va pleinement remplir sa mission et permettre de construire les apprentissages fondamentaux et fondateurs de la scolarité.

Structure du Plan d'études romand

La scolarité obligatoire couvre onze années, découpées en *trois cycles* plurianuels. Ce découpage est conforme à la structure de la scolarité obligatoire telle qu'elle est décrite dans l'*Accord HarmoS*⁵.

Le PER est organisé selon *trois entrées*:

- les six domaines disciplinaires;
- les *Capacités transversales*;
- la *Formation générale*.



⁵ cf. *Accord HarmoS*, article 5.

Les domaines disciplinaires

Les six domaines disciplinaires recouvrent l'ensemble des disciplines scolaires. Ils correspondent aux choix les plus fréquemment effectués dans les plans d'études récents et sont conformes aux domaines d'enseignement tels qu'ils sont décrits dans l'*Accord intercantonal HarmoS*.

En principe, chaque domaine est pluridisciplinaire et implique des interactions concrètes entre les disciplines qui le constituent (liens à l'intérieur d'un domaine). Des liens existent aussi entre domaines et sont mentionnés de cas en cas.

La progression à travers les cycles est conçue de manière à permettre aux élèves d'entrer de manière de plus en plus approfondie dans les disciplines.

CARACTÉRISTIQUES ET ORIENTATIONS PRINCIPALES DES DOMAINES

Les domaines disciplinaires, classés selon l'ordre d'apparition dans l'*Accord HarmoS*, peuvent être définis comme suit.

Le domaine des Langues vise au développement d'un apprentissage intégré des langues comprenant le *Français* comme langue de scolarisation (L1), l'*Allemand* (L2) et l'*Anglais* (L3) comme langues étrangères; il vise à développer les compétences de compréhension et d'expression orales et écrites, ainsi qu'une approche réflexive du fonctionnement de la langue intégrant une comparaison des langues entre elles; il contribue à construire des références culturelles liées à la langue et au texte; enfin, il apprend et développe l'usage de l'écriture et des instruments de la communication.

L'italien - langue nationale - disposant d'un statut facultatif ou optionnel selon les cantons, n'est pas décliné en termes d'*Objectifs d'apprentissage* dans le PER. Il appartient toutefois aux cantons concernés de proposer un plan d'études conforme aux choix descriptifs du PER et correspondant au statut spécifique de l'enseignement de l'italien dans chacun d'eux.⁶

Le domaine des Mathématiques et Sciences de la nature associe des disciplines qui visent à acquérir des méthodes de pensée et d'action tout autant qu'un ensemble de notions et d'outils permettant de modéliser des situations et de résoudre divers problèmes; si leur approche diffère, les *Mathématiques* et les *Sciences de la nature* abordent néanmoins des procédures et des notions propres à certains aspects de la réalité et leurs démarches se complètent et s'enrichissent réciproquement.

Le domaine des Sciences humaines et sociales comprend l'*Histoire*, la *Géographie* et la *Citoyenneté*; il vise l'acquisition de connaissances, de compétences et de méthodes propres aux *Sciences humaines*. Les approches et démarches abordent les relations de l'Homme avec l'espace, le temps et la société; elles visent la compréhension des réalités sociales dans leurs dimensions spatiales et temporelles.

⁶ Conformément à l'article 4 al. 2 de l'*Accord HarmoS*: Une offre appropriée d'enseignement facultatif d'une troisième langue nationale est proposée durant la scolarité obligatoire.

Le domaine des Arts comprend les *Activités créatrices et manuelles*, les *Arts visuels* et la *Musique*. Il permet aux élèves d'explorer les langages visuels, plastiques et sonores en développant les capacités créatrices tant manuelles que visuelles ainsi que les bases en musique. Il contribue à l'acquisition de techniques variées qui développent des modes d'expression, de perception et d'interprétation personnels.

Le domaine Corps et mouvement associe l'*Éducation physique* (comprenant l'expression corporelle) et l'*Éducation nutritionnelle*. Il développe les capacités physiques par le mouvement et par les pratiques sportives ainsi que les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'alimentation. Il intègre ainsi la prévention des risques et la préservation de la santé.

Le domaine de l'Éducation numérique se compose de trois axes interdépendants *Médias - Science informatique - Usages*. Ils sont travaillés conjointement pour développer les compétences des élèves, au service d'une culture et d'une citoyenneté numériques.

SPÉCIFICITÉS CANTONALES

Trois disciplines spécifiques à certains cantons ont été prises en charge lors de la rédaction du PER, permettant ainsi de les inscrire dans une déclinaison similaire aux autres disciplines.

La discipline Latin⁷, au cycle 3, reprend les finalités du domaine *Langues*, décline les apprentissages de langue attendus, tisse des liens avec les autres langues, et décrit les apprentissages relatifs aux sources de la pensée occidentale et de la civilisation antique.

La discipline Éthique et cultures religieuses⁷ vise à faire découvrir les cultures et les traditions religieuses, à permettre à l'élève de se situer dans un contexte interculturel et interreligieux et à développer une responsabilité éthique.

La discipline Économie familiale⁷, au cycle 3, prend en compte l'*Éducation nutritionnelle* (présente dans *Corps et mouvement*) et ce qui concerne l'éducation à une consommation responsable.

⁷ Ces dénominations ne sont pas uniformes dans tous les cantons.

STRUCTURE DES DOMAINES DISCIPLINAIRES

Les six domaines disciplinaires sont déclinés par cycle et sont structurés de la manière suivante :

- les *Visées prioritaires* **A** décrivent globalement les finalités attendues, délimitent le cadre dans lequel évoluent les apprentissages du domaine et contiennent le potentiel de développement des apprentissages. Elles permettent de définir les grandes orientations des disciplines qui composent le domaine.
- les *Commentaires généraux*, dans une visée commune aux trois cycles, définissent le cadre et les orientations essentielles d'un domaine et des disciplines qui le constituent ; ils abordent divers aspects à prendre en compte pour la mise en œuvre du PER. On y trouve notamment le *Réseau des Objectifs d'apprentissage* **B** : pour chaque domaine, l'ensemble des *Objectifs d'apprentissage* forme un *réseau* organisé et structuré présentant, pour les trois cycles **D**, les thématiques **C** à aborder. Ce réseau favorise une vision synthétique de l'ensemble des apprentissages visés pour un domaine durant la scolarité.
- les *Objectifs d'apprentissage* **E** sont à mettre en relation avec les *Visées prioritaires* dont ils sont la traduction pour le cycle considéré. Un objectif d'apprentissage est précisé par des *Composantes* **F**. L'ordre dans lequel les composantes sont présentées n'indique aucune priorité.
- la description de la *Progression des apprentissages* et des *Attentes fondamentales*, complétées par des *Indications pédagogiques* (cf. Point 3.4).
- le *Lexique* du domaine définit et précise les termes spécifiques utilisés pour l'enseignement des disciplines constitutives du domaine.

- A** Visées prioritaires
- B** Réseau des Objectifs d'apprentissage
- C** Axes thématiques
- D** Organisation par cycle
- E** Objectif d'apprentissage
- F** Composantes d'un objectif d'apprentissage

Sciences humaines et sociales

A VISÉES PRIORITAIRES

Découvrir des cultures et des modes de pensées différents à travers l'espace et le temps ; identifier et analyser le système de relation qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres.

Développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable par la compréhension de la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu, à différents moments.

Commentaires généraux

B					
	C				
	<i>Relation Homme-espace</i>	<i>Relation Homme-temps</i>	<i>Outils et méthodes de recherche</i>	<i>Relation Homme-société</i>	
D					
Premier cycle	SHS 11 – 13 Se situer dans son contexte spatial et social... Géographie	SHS 12 – 13 Se situer dans son contexte temporel et social... Histoire	SHS 13 S'approprier, en situation, des outils pertinents pour découvrir et se questionner sur des problématiques de <i>Sciences humaines et sociales...</i> Géographie / Histoire	Premier cycle	
Deuxième cycle	SHS 21 E Identifier les relations existant entre les activités humaines et l'organisation de l'espace... Géographie	SHS 22 Identifier la manière dont les Hommes ont organisé leur vie collective à travers le temps, ici et ailleurs... Histoire	SHS 23 S'approprier, en situation, des outils pertinents pour traiter des problématiques de <i>Sciences humaines et sociales...</i> Géographie / Histoire	SHS 24 Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale... Citoyenneté	Deuxième cycle
Troisième cycle	SHS 31 Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci... Géographie	SHS 32 Analyser l'organisation collective des sociétés humaines d'ici et d'ailleurs à travers le temps... Histoire	SHS 33 S'approprier, en situation, des outils et des pratiques de recherche appropriés aux problématiques des <i>Sciences humaines et sociales...</i> Géographie / Histoire	SHS 34 Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique... Citoyenneté	Troisième cycle
F					
<p>SHS 21 – Identifier les relations existant entre les activités humaines et l'organisation de l'espace...</p> <p>1 ...en comparant ses observations et représentations des espaces physiques et construit avec les représentations conventionnelles (cartes, plans, graphiques,...)</p> <p>2 ...en étudiant des formes variées d'organisation de l'espace et les conséquences de la localisation des objets</p> <p>3 ...en questionnant les besoins (culturels, économiques,...) des sociétés et les activités déployées pour les satisfaire</p> <p>4 ...en formulant des questions, en émettant des hypothèses et en vérifiant leur pertinence dans le contexte socio-spatial</p> <p>5 ...en étudiant les caractéristiques d'un territoire : naturelles (climat, hydrologie, relief), sociales, économiques, culturelles</p> <p>6 ...en s'appropriant les principales conventions de représentation de l'espace (orientation, repères, échelles, symboles)</p>					

PROGRESSION DES APPRENTISSAGES, ATTENTES FONDAMENTALES ET INDICATIONS PÉDAGOGIQUES

Progression des apprentissages

Chaque objectif d'apprentissage est décliné dans une partie nommée *Progression des apprentissages*. Celle-ci décrit dans chaque domaine, pour chaque discipline et par cycle, les connaissances et compétences qui doivent être abordées et travaillées en classe.

En principe, la *Progression des apprentissages* est déclinée:

- par demi-cycle (deux années scolaires) pour les cycles 1 et 2;
- par année scolaire pour le cycle 3.

Exemple: Mathématiques – Grandeurs et mesures – Cycle 2

MSN 24 – 25	MSN 24 – Utiliser la mesure pour comparer des grandeurs...		1 ... en exprimant une mesure dans différentes unités	2 ... en explorant des unités de mesures d'autres pays et époques	3 ... en s'appropriant différentes unités conventionnelles de mesure (m, kg, ...)
	Progression des apprentissages				
GRANDEURS ET MESURES	5 ^e – 6 ^e années		7 ^e – 8 ^e années		
	ÉLÉMENTS POUR LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES				
	Résolution de problèmes de mesurage en lien avec les grandeurs étudiées, notamment: A B C D F G				
	– tri et organisation des informations (<i>liste, tableau, schéma, croquis, ...</i>)				
	– mise en œuvre d'une démarche de résolution				
	– ajustement d'essais successifs				
	– pose d'une conjecture, puis validation ou réfutation				
	– déduction d'une ou plusieurs informations nouvelles à partir de celles qui sont connues				
	– vérification, puis communication d'une démarche et d'un résultat en utilisant un vocabulaire, une syntaxe ainsi que des symboles adéquats				
	A				
Mesure de grandeurs					
Liens MSN 21 – Espace; MSN 26 – Phénomènes naturels et techniques; A 22 AV – Perception					
Organisation d'un mesurage, choix d'une unité (conventionnelle ou non) et d'une procédure (longueur, aire, volume, masse, temps) 3 4 6					
Estimation de grandeurs: longueur, aire, volume, masse, temps 5					
B		Doublement, triplement d'une grandeur			
C		Fractionnement d'une grandeur (<i>moitié, tiers, quart, trois-quarts, ...</i>)			
Comparaison, classement et mesure de grandeurs		Comparaison, classement et mesure de grandeurs			

A Description transversale au cycle

Lorsqu'une progression est inscrite sur plusieurs colonnes, cela signifie:

- soit que l'apprentissage décrit se construit sur plusieurs années;
- soit que les cantons peuvent situer l'apprentissage dans l'une ou l'autre partie du cycle; c'est le cas en *Sciences de la nature* (dans MSN) et pour *Citoyenneté* (dans SHS).

B Absence de description pour une partie de cycle

Il arrive fréquemment que des progressions d'apprentissage n'apparaissent que pour une partie de cycle (cycles 1 et 2) ou une année scolaire (cycle 3): cela signifie que les connaissances ou apprentissages décrits ne sont abordés que dans la partie du cycle concernée.

C Statut des informations entre parenthèses

Pour certains éléments présents dans les progressions d'apprentissage, des explicitations, précisions ou illustrations sont parfois données entre parenthèses. Lorsqu'elles sont en *italique*, elles ont valeur d'exemples.

4 ...en utilisant l'instrument de mesure et l'unité adaptés à la situation

5 ...en estimant la mesure des grandeurs

6 ...en décomposant des surfaces et des solides en aires et en surfaces et solides élémentaires

7 ...en calculant différentes grandeurs (périmètres, aires, volumes,...)

A B C ... voir MSN 25

Attentes fondamentales	Indications pédagogiques
Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...	Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles
<p>...résout des problèmes de mesures de longueurs et d'aires en faisant appel à une ou plusieurs des composantes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - choix et mise en relation des données nécessaires à la résolution - organisation d'un mesurage (choix d'une procédure, d'un instrument de mesure, d'une unité de mesure) - vérification de la pertinence du résultat - communication de la démarche et du résultat 	<p><i>Concernant la résolution de problèmes, cf. Remarques spécifiques sous Commentaires généraux MSN</i></p> <p><i>La résolution de problèmes ainsi décrite est destinée à s'appliquer aux Progressions d'apprentissage des champs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Mesure de grandeurs – Calcul de grandeurs – Unités de mesure <p><i>Veiller à proposer des problèmes de mesurage dans différents espaces, non seulement dans le «micro-espace» mais aussi dans le «méso-espace» voire dans le «macro-espace»</i></p>
<p>...compare des longueurs et des aires de surfaces simples par manipulation, par dessin (6^e année)</p> <p>...utilise une règle graduée pour mesurer ou tracer un segment (6^e année)</p> <p>...mesure une longueur (segments, distance entre deux points) ou une masse avec des instruments de mesure adaptés et exprime le résultat dans une unité conventionnelle adéquate</p> <p>...compare des angles par manipulation</p>	<p><i>Le temps (durée) est traité dans MSN 26 – Phénomènes naturels et techniques; SHS 22 – Relation Homme-temps</i></p> <p><i>Bien que ces deux figures soient construites par des arrangements différents d'un nombre identique de carrés, l'aire de la figure 1 peut être perçue comme inférieure à celle de la figure 2 – un rectangle proche du carré étant vu comme moins encombrant</i></p> <p>Figure 1  Figure 2 </p>

Attentes fondamentales

Les *Attentes fondamentales* **A** décrivent les acquisitions qui sont nécessaires à la poursuite des apprentissages dans les disciplines concernées. Elles déclinent ce que tous les élèves doivent au moins maîtriser au cours, mais au plus tard à la fin du cycle.

Les *Attentes fondamentales* s'appuient sur la *Progression des apprentissages*. Toutefois, elles n'en reprennent pas nécessairement tous les éléments et elles ne retiennent que ce qui est considéré comme devant être acquis en principe par tous les élèves pour assurer la suite de leur parcours scolaire.

Les *Attentes fondamentales* permettent, dans le cadre de l'enseignement en classe, de disposer de repères pour la régulation des apprentissages. Elles donnent des indications pour vérifier les acquis fondamentaux des élèves.

Exemple: Français – Accès à la littérature – Cycle 3

L1 35	L1 35 – Apprécier et analyser des productions littéraires diverses...		
	1 ... en accroissant le champ de ses lectures	2 ... en situant une œuvre dans son contexte historique et culturel	3 ... en découvrant des caractéristiques esthétiques (graphisme, mise en pages,...)
ACCÈS À LA LITTÉRATURE	Progression des apprentissages		
	9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année
	Lecture guidée d'œuvres littéraires intégrales et d'extraits		
		Analyse des caractéristiques du genre littéraire étudié et de son ancrage historique et culturel (<i>roman, récit, nouvelle, théâtre, poésie,...</i>) Niv. 2 3	B
Appréciation de la dimension littéraire d'un <u>texte</u> , en identifiant:			
– les caractéristiques d'un monde fictionnel (<i>personnages-types, trame, mise en scène,...</i>)	– la présence de valeurs morales, sociales et culturelles (<i>grands thèmes,...</i>) Niv. 2 3		
– la transmission d'une expérience humaine (<i>psychologie des personnages, destinée humaine,...</i>)	– la visée esthétique (<i>construction langagière, versification, style, emplois figurés,...</i>) Niv. 3		
Élaboration des significations possibles de l'œuvre étudiée et d'une interprétation personnelle			
Création d'une culture du livre au sein de la classe (<i>cercle de lecture, compte rendu, échanges,...</i>)			

Particularité du cycle 3

Sans indication particulière, la *Progression des apprentissages* et les *Attentes fondamentales* sont décrites pour tous les élèves. Un ou deux niveaux complémentaires sont ajoutés pour certaines disciplines :

- un niveau complémentaire en *Anglais*, *Sciences de la nature*, *Géographie* et *Histoire*;
- deux niveaux complémentaires en *Français*, *Allemand* et *Mathématiques*.

Ces niveaux complémentaires correspondent à une gradation de la progression des apprentissages et des attentes partant du fondamental et ajoutant des contenus et/ou de la complexité pour caractériser les niveaux 2 ou 3.

B Dans les *Progressions d'apprentissage*, les éléments accompagnés d'une indication de niveau (**Niv. 1**, **Niv. 2**, **Niv. 1 | 2**, **Niv. 2 | 3**,...) décrivent des apprentissages spécifiques.

C Les attentes complémentaires sont signalées par **Niv 2**, **Niv 2 | 3** ou encore **Niv 3**.

Ces niveaux complémentaires peuvent être des indications utiles pour les cantons dans la création de profils-élèves voire de leur structure scolaire; cependant, ils ne déterminent pas, a priori, une organisation scolaire unique.

4 ... en prenant en compte la forme éditoriale et le paratexte

5 ... en mettant en évidence les caractéristiques de plusieurs genres littéraires

L1 35

A Attentes fondamentales

Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...

... identifie le caractère littéraire d'un texte en fonction d'au moins un des critères suivants: monde fictionnel, visée esthétique, expérience humaine, valeurs véhiculées

... utilise un ou plusieurs critères pour élaborer et justifier son appréciation personnelle d'une œuvre littéraire

C **Niv. 2 | 3**

... utilise plusieurs critères pour élaborer et défendre une interprétation personnelle d'une œuvre littéraire **Niv. 3**

Indications pédagogiques **D**

Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles

En lien avec [L1 31 – Compréhension de l'écrit](#)

Liens CT – *Pensée créatrice – Reconnaissance de sa part sensible*

Lire chaque année au moins deux ouvrages complets, adaptés à l'âge des élèves

Différencier les principaux genres littéraires et leurs formes spécifiques (le récit, le théâtre, la poésie,...)

ACCÈS À LA LITTÉRATURE

Indications pédagogiques

La *Progression des apprentissages* et les *Attentes fondamentales* sont parfois complétées par des *Indications pédagogiques* **D** (cf. Page précédente).

Celles qui sont proposées par le PER n'ont aucun caractère contraignant. Elles ont un statut de conseil et d'aide à la mise en œuvre du plan d'études et sont à disposition pour contribuer à la régulation de l'enseignement. Elles n'empiètent ainsi aucunement sur l'action des enseignant-e-s ni sur leur liberté pédagogique.

Les *Indications pédagogiques*:

- fournissent des conseils à visée pédagogique;
- signalent, lorsque c'est possible, des difficultés ou des obstacles pédagogiques auxquels les élèves peuvent se heurter ;
- précisent le sens et les intentions pédagogiques de certains éléments décrits dans la progression des apprentissages;
- signalent des liens existant dans le domaine ou la discipline concernée, voire entre domaines (cf. Chapitre spécifique sur la nature et le rôle des liens).

Les Capacités transversales

Les *Capacités transversales* permettent à l'élève d'améliorer sa connaissance de lui-même et concourent à optimiser et à réguler ses apprentissages. Elles ont également des incidences sur l'organisation du travail de la classe, la réalisation d'activités ou la gestion de l'enseignement. Les *Capacités transversales* sont liées au fonctionnement individuel de l'apprenant face à une acquisition (apprendre sur soi-même et apprendre à apprendre) ainsi qu'aux interactions entre l'enseignant, l'élève et la tâche (mieux faire apprendre). Elles s'inscrivent dans une volonté de réussite scolaire et représentent une part importante du bagage dont chaque élève devrait être muni au cours de sa scolarité en vue de son insertion sociale et professionnelle.

Les *Capacités transversales* ne sont pas enseignées pour elles-mêmes; elles sont mobilisées au travers de nombreuses situations contextualisées leur permettant de se développer et d'étendre progressivement leur champ d'application. Les *Capacités transversales* sont liées entre elles et sont complémentaires. Elles ne sont pas déclinées en *Objectifs d'apprentissages* et ne sont pas évaluable pour elles-mêmes.

Le PER décrit cinq *Capacités transversales*, certaines étant plus d'ordre social et d'autres d'ordre individuel:

- *Collaboration*;
- *Communication*;
- *Stratégies d'apprentissage*;
- *Pensée créatrice*;
- *Démarche réflexive*.

Chaque capacité est définie par une visée générale qui la positionne et l'oriente dans le projet de formation, ainsi que par des descripteurs qui l'illustrent. Ces descripteurs sont regroupés afin d'en faciliter l'identification et l'activation.

La Formation générale

La *Formation générale* clarifie les apports qui ne relèvent pas uniquement des disciplines scolaires et qui font partie du projet de formation de l'élève. Notamment, elle rend visibles des apports éducatifs et met en évidence, entre autres, l'importance d'initier les élèves, futurs citoyens, à la complexité du monde, à la recherche et au traitement d'informations variées et plurielles, à la construction d'argumentations et au débat.

Les domaines disciplinaires, les *Capacités transversales* et la *Formation générale* – dont la plupart des contenus sont déjà présents dans l'école – se trouvent dans un rapport de complémentarité.

ORGANISATION GÉNÉRALE

La *Formation générale* dispose de *Visées prioritaires* comme pour les domaines disciplinaires. Elle se structure en quatre thématiques déclinant différents aspects d'éducation et de transmission de valeurs :

- *Santé et bien-être*: travaillée dans différents domaines et en collaboration avec des intervenants externes, cette thématique prend en compte les apports en matière de santé et de prévention;
- *Choix et projets personnels*: cette thématique vise notamment à rendre l'élève autonome dans la gestion et réalisation d'un projet et à faciliter l'orientation scolaire et professionnelle de chacun et son insertion dans la société;
- *Vivre ensemble et exercice de la démocratie* : en cohérence avec l'*Éducation à la citoyenneté*, cette thématique permet à l'élève de s'impliquer de manière citoyenne dans l'école, notamment à travers des structures participatives;
- *Interdépendances* (sociales, économiques, environnementales): également en cohérence avec l'éducation à la citoyenneté, cette thématique met en relation des connaissances disciplinaires et permet aux élèves de comprendre peu à peu les interdépendances du monde.

On trouvera, pour chaque cycle, un schéma présentant les liens privilégiés entre la *Formation générale* et les domaines disciplinaires.

LA DÉCLINAISON DES OBJECTIFS

Contrairement aux domaines disciplinaires, et compte tenu de leur nature particulière, les thématiques de la *Formation générale* adoptent une description différente de la déclinaison des objectifs:

- une rubrique *Apprentissages à favoriser* décline chaque thématique;
- des *Indications pédagogiques* sont fournies;
- des *Formes possibles d'activités*;
- une rubrique *Objectifs particuliers visés* présente ce qu'il serait souhaitable d'atteindre par le biais des apprentissages décrits;
- les *Capacités transversales* développées.

Nous renvoyons aux clés de lecture des commentaires généraux de *Formation générale* pour plus de détails.

Les liens

Le PER propose de nombreux liens permettant de rapprocher ou d'associer des éléments déclinés dans les domaines et les disciplines. La nature de ces liens est diverse et il convient, pour en clarifier le sens, l'interprétation et l'usage, d'en définir les caractéristiques.

Dans les *Commentaires généraux* de chacun des domaines disciplinaires, figurent la contribution principale au développement des *Capacités transversales*, la contribution principale à la *Formation générale* ainsi que la contribution à la langue de scolarisation. Ces chapitres correspondent également à une forme particulièrement importante des liens tissés dans le PER.

NATURE ET TYPES DE LIENS

Les *types de liens* proposés peuvent être classés en fonction de cinq caractéristiques permettant ensuite d'en décrire la *nature*.

Liens intradisciplinaires	Ils indiquent la possibilité, voire la nécessité de relier les apprentissages abordés dans une même discipline en des activités communes; il peut s'agir aussi d'apprentissages à réinvestir dans d'autres activités ou <i>Objectifs d'apprentissage</i> .
Liens intradomaines	Ils indiquent la proximité ou la complémentarité de certains apprentissages à l'intérieur d'un même domaine (donc entre disciplines d'un même domaine) et introduisent une dimension interdisciplinaire quant à la manière de les traiter ou de les aborder en classe; ils incitent à mener des collaborations entre disciplines, classes et/ou enseignant-e-s (pour autant que les enseignements concernés soient assumés par des personnes différentes).
Liens interdomaines	Ils indiquent la proximité ou la complémentarité de certains apprentissages entre domaines différents; ils introduisent une dimension interdisciplinaire quant à la manière de les traiter ou de les aborder en classe; ils incitent à mener des collaborations entre disciplines, classes et/ou enseignant-e-s (pour autant que les enseignements concernés soient assumés par des personnes différentes).
Liens avec les Capacités transversales	Ils permettent de mieux cibler la contribution d'un domaine, d'une discipline ou d'apprentissages spécifiques au développement des <i>Capacités transversales</i> indiquées (catégorie générale et descripteurs).
Liens avec la Formation générale	Ils mettent en évidence la contribution transversale des objectifs particuliers de <i>Formation générale</i> à un domaine ou une discipline. Ils permettent aussi de montrer la complémentarité et la possible prise en charge par les domaines ou disciplines de ces objectifs de <i>Formation générale</i> .

CLÉ DE LECTURE

Pour permettre une meilleure lecture et compréhension des liens signalés, deux modes d'écriture sont proposés :

- Un premier mode d'écriture, concernant plus particulièrement les liens intra-disciplinaires, signalant que les activités reliées peuvent être menées conjointement, dans la mesure du possible. Dans ce cas, l'écriture des liens est formulée avec le préambule **En lien avec** [L1 34 – Production de l'oral](#).
- Un second mode d'écriture pour les liens signalant une activité concernant un même objet ou apprentissage, un apprentissage utilisé dans une autre discipline, dans la *Formation générale* ou dans la perspective de la contribution aux *Capacités transversales*. Dans ce cas, le mode d'écriture est libellé par **Liens** [A 34 AV - Culture](#); [FG 32 – Santé et bien-être](#); [CT – Pensée créatrice – Concrétisation de l'inventivité](#).

EMPLACEMENT DES LIENS

Les liens peuvent être proposés à différents emplacements. Leur signification et les objectifs ou apprentissages qu'ils recouvrent sont à comprendre différemment selon leur emplacement :

En-dessous d'un titre ou sous-titre	Le lien concerne tout ce qui est rattaché et décliné pour la partie, le titre ou sous-titre concerné.
Dans la colonne indications pédagogiques	Le lien concerne : <ul style="list-style-type: none">– soit tout ce qui est décliné dans la partie concernée;– soit un apprentissage ou une partie restreinte de l'objectif d'apprentissage concerné.

Formes du Plan d'études romand

Le *Plan d'études romand* est publié uniquement en ligne sur la plateforme PER-MER. La version 2024 intégrant l'*Éducation numérique* est la référence. La version numérique (PDF) fait foi.

LES ANCIENNES VERSIONS IMPRIMÉES

Le *Plan d'études romand* (2010) a été imprimé en trois coffrets correspondant chacun à un cycle. Chaque coffret est composé de 5 brochures qui contiennent pour chaque cycle:

- *Présentation générale du Plan d'études romand*
- Domaine disciplinaire: *Langues*
- Domaines disciplinaires: *Mathématiques et Sciences de la nature/Sciences humaines et sociales*
- Domaines disciplinaires: *Arts/Corps et mouvement*
- *Capacités transversales/Formation générale.*

Une brochure *Langues L3* (2012), pour les cycles 2 et 3 vient compléter la brochure *Langues*.

Une brochure *Éducation numérique* (2021) pour les trois cycles complète l'ensemble des coffrets.

LA PLATEFORME DU PLAN D'ÉTUDES ROMAND

Le PER est accessible sur la plateforme www.per-mer.ch. Ce site:

- offre une navigation facilitée entre domaines, disciplines, objectifs d'apprentissage, attentes fondamentales;
- propose des liens internes entre domaines et disciplines, voire vers des références extérieures;
- contient un potentiel de développement vers des ressources en ligne, des exemples, des épreuves de référence à valeur diagnostique, des documents cantonaux spécifiques.

La version en ligne du plan d'études propose un accès à des ressources qu'il s'agit de développer. Ces développements doivent permettre aux enseignant-e-s:

- de préparer leur enseignement en accédant facilement aux éléments leur permettant de construire un fil conducteur pour leur travail;
- de disposer de ressources adaptées, cohérentes et actualisées.

Symboles et abréviations

En complément aux explications développées dans les chapitres précédents, les quelques éléments suivants facilitent l'appropriation et la compréhension du PER.

DOMAINES ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

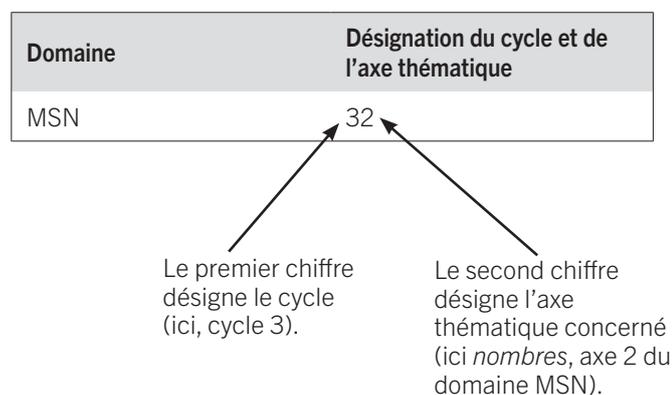
Les domaines du PER sont désignés à l'aide des abréviations suivantes:

Langues	L (L1 / L2 / L3)
Mathématiques et Sciences de la nature	MSN
Sciences humaines et sociales	SHS
Arts	A (AC&M / AV / Mu)
Corps et mouvement	CM
Éducation numérique	EN

A ces abréviations s'ajoutent celles concernant la *Formation générale* et les *Capacités transversales*:

Capacités transversales	CT
Formation générale	FG

Le PER recourt à une systématique de désignation des *Objectifs d'apprentissage*. Chaque objectif est désigné en utilisant les abréviations de domaines et en codant le cycle et l'axe thématique.



LISTE DES ABRÉVIATIONS

A	Arts
AC&M	Activités créatrices et manuelles
AV	Arts visuels
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin
CT	Capacités transversales
CM	Corps et mouvement
ECR	Éthique et cultures religieuses
EDD	Éducation en vue du développement durable
EN	Éducation numérique
FG	Formation générale
HarmoS	Harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse
L1	Langue de scolarisation - Français
L2	Allemand
L3	Anglais
MSN	Mathématiques et Sciences de la nature
Mu	Musique
PEL	Portfolio européen des langues
PER	Plan d'études romand
SHS	Sciences humaines et sociales

Lexique Présentation générale

Apprentissage: acquisition de connaissances, développement d'habiletés, d'attitudes et de valeurs par la perception, l'interaction et l'intégration d'un objet par un sujet. Ce processus, au cœur de l'action pédagogique, contribue au développement de la personne, en l'occurrence l'élève.

Attente: description, dans le prolongement de la progression au cours d'un cycle, des apprentissages qu'il s'agit d'atteindre. Dans le PER, les attentes, dites fondamentales, désignent les apprentissages que chaque élève devrait atteindre au cours, mais au plus tard à la fin d'un cycle. Des attentes complémentaires aux *Attentes fondamentales* sont fournies pour certaines disciplines au cycle 3.

Axe thématique: intitulé donné au développement à travers les trois cycles et dans une cohérence verticale, d'un ensemble défini d'apprentissages référant au même thème (*Grandeurs et mesures, Production de l'écrit, Relation Homme-espace*, par exemple).

Capacité transversale: aptitude à faire quelque chose qui est susceptible d'être à la fois exercé et mobilisé dans l'ensemble des domaines d'apprentissage et des disciplines scolaires. Les *Capacités transversales* sont appelées à évoluer et à se transformer au travers de l'apprentissage tout au long de la vie. Elles ne se manifestent qu'en s'appliquant à des situations et à des contenus et ne sont pas évaluables pour elles-mêmes.

Compétence: possibilité, pour un individu, de mobiliser un ensemble intégré de ressources en vue d'exercer efficacement une activité considérée généralement comme complexe.

Composante: élément spécifique directement rattaché à un *Objectif d'apprentissage* et constitutif de celui-ci. Les composantes retenues dans le plan d'études sont considérées comme essentielles et prioritaires en vue de sélectionner ou d'élaborer des situations d'apprentissage concrètes, mais ne constituent jamais un ensemble exhaustif.

Condition cadre: ensemble d'indications relevant soit de l'organisation, soit d'éléments matériels (infrastructure, équipement technique,...) considérés comme indispensables pour que les apprentissages décrits et les attentes formulées puissent être atteints.

Cycle: découpage du parcours de formation en une ou plusieurs périodes administratives pluriannuelles, référant à une organisation homogène du système éducatif considéré. Dans le PER, la scolarité obligatoire est découpée en deux cycles de quatre ans pour le degré primaire et en un cycle de trois ans pour le degré secondaire I. Ces choix sont conformes à l'*Accord intercantonal suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Accord HarmoS)*.

Curriculum de formation: ensemble regroupant la construction méthodique d'un projet de formation global incluant les principes, les finalités, les objectifs généraux, l'organisation, les contenus, les attentes et le mode de déclinaison choisi.

Domaine: regroupement de plusieurs disciplines constitutives du curriculum de formation, autour d'éléments communs de nature épistémologique et/ou didactique. Dans le PER, les domaines réfèrent à des intentions communes et déclinent les contenus sur la base d'*Objectifs d'apprentissage* à la fois communs et spécifiques. Le découpage des domaines tient compte du contexte national (*Accord HarmoS*) et international en matière d'éducation.

Langue de scolarisation: langue dans laquelle tous ou la plupart des enseignements scolaires sont prodigués. La langue de scolarisation est souvent la langue commune et la langue première (ou la langue maternelle) des personnes vivant dans la région où se trouve l'établissement scolaire (par exemple le français comme langue de scolarisation en Suisse romande).

Objectif d'apprentissage: forme d'expression des objectifs communs liés aux disciplines retenues pour le programme de formation des sept cantons romands réunis dans la CIIP. Chaque *Objectif d'apprentissage* est précisé à l'aide de quelques composantes. Pour chaque domaine, l'ensemble des objectifs forme un réseau regroupant les apprentissages visés pour toute la scolarité obligatoire.

Projet global de formation: projet éducatif au sens large, fondé sur des valeurs et des finalités communes aux sept cantons romands, énoncées dans la *Déclaration du 30 janvier 2003* de la CIIP. Ce projet détermine une structure générale des *Objectifs d'apprentissage* qui doit garantir, pour tous les élèves fréquentant la scolarité obligatoire, une formation complète et équilibrée organisée autour d'une série de visées et de compétences jugées prioritaires pour qu'ils s'insèrent et s'épanouissent dans la société actuelle et dans leur vie personnelle et professionnelle future.

Visées prioritaires: finalités générales de chaque domaine d'apprentissage propres à l'organisation du plan d'études. Les *Visées prioritaires* d'un domaine recouvrent et opérationnalisent, du point de vue de l'élève, les finalités retenues par la CIIP.

Remerciements

L'élaboration du Plan d'études romand a nécessité la collaboration de plus de 200 personnes. Les travaux se sont déroulés en deux phases:

- I** Phase de réalisation dans les cantons sous le sigle BEJUNEFRIVALGEVD (2004-2007)⁸.
- II** Phase de réalisation sous l'égide de la CIIP (2007-2009)⁸. Celle-ci s'est déroulée sous la responsabilité d'un Comité de pilotage, présidé par M. Claude Roch, conseiller d'Etat, chef du département de l'éducation de la culture et du sport du canton du Valais et composé de deux représentants de la conférence des secrétaires généraux, MM. Michel Perriard (FR) et Jean-François Steiert (VD), d'un représentant de la Conférence des chefs de service de l'enseignement obligatoire, M. Georges Schürch (GE), d'un représentant de la Conférence des chefs de service de l'enseignement post-obligatoire, M. Jean-Pascal Lüthi (BE) ainsi que de MM. Christian Berger, secrétaire général de la Conférence de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), Yves Delamadeleine, collaborateur scientifique responsable du dossier à la CIIP, Christian Merkelbach, chef de projet et Michel Beytrison, conseiller personnel (VS).

GRUPE DE PILOTAGE (PHASE I)

EQUIPE DE PROJET (PHASE II)

Allisson André (NE, I, II)
Beuchat Alain (JU, I)
Christe de Mello Anne (VD, II)
Cretton Cilette (VD, I)
Déboeuf Jacques (JU, I, II)
Delamadeleine Yves (CIIP, I)
Dessibourg Pierre (FR, I)
Emery Alain (CIIP, I, II)
Ferrari Fausta (NE, I)
Germanier Christophe (VS, I, II)
Gilliéron Giroud Patricia (CIIP, I, II)
Hirsig Françoise (GE, I; II)
Jeannin Clément (JU, I, II)
Jobin Jean-François (BE, I, II)
Kleiner Claude-Alain (NE, I)
Marc Viridiana (CIIP, I, II)
Martin Serge (VD, I, II)
Merkelbach Christian (BE, I, II, chef de projet)
Métrailler Denis (VS, I, II)
Ramelet Alain (NE, II)
Rey Francine (FR, I, II)
Ryser Nicolas (VD, II)
Schoeb Suzanne (GE, II)
Stern Hugo (FR, I, II)
Tuil-Cohen Catherine (GE, I, II)
Volet Anne (CIIP, I)

RÉDACTRICES ET RÉDACTEURS

Aebischer François (FR, I, II)
Aeby Karine (NE, I)
Aellen Jean (VD, II)
Allemann Aude (FR, II)
Amstutz Christine (JU, I)
Angéloz Raboud Carole (FR, II)
Anzévui Romaine (VS, II)
Asper Alain (GE, I)
Badoux Jean-Marc (VD, II)
Bardou Adeline (VS, II)
Bardy Patricia (FR, I, II)
Baudois Caroline (VD, I, II)
Bertoni Isabelle (VD, I)
Bessire Gérard (JU, I)
Beuchat Viviane (BE, I)
Bircher May Rachel (VS, II)
Boillat Francis (BE, I, II)
Boillat Monique (JU, I)
Boinay Pierre (BE, I, II)
Bongard Rachel (FR, II)
Borel Daniel (VD, II)
Bourquin Denise (NE, I)
Bourquin Viviane (VD, I)
Bouverat Myriam (FED, I)
Bovigny Daniel (FR, I)
Brêchet Michel (JU, I, II)
Brissat Raphaël (NE, I)

⁸ La participation à l'une ou l'autre de ces phases est mentionnée pour chacun-e des participant-e-s.

Brunner Juanita (NE, I)
 Brunner Claude-Alain (NE, I, II)
 Buchard Doris (VS, I, II)
 Buffat Véronique (BE, II)
 Burdet Eric (GE, I, II)
 Campiche Sylvie (VD, II)
 Carrel Pierre (NE, II)
 Casetta Lapière Véronique (GE, I, II)
 Chappaz Jean-Luc (GE, I, II)
 Chaubert Anne Claire (VD, II)
 Chauvin Marie-Jo (FR, I)
 Cherpillod Robinson Annie (VD, I, II)
 Chobaz Benoît (FR, I, II)
 Clavien Claude-Eric (VS, II)
 Codourey Michelle (FR, I)
 Colongo Christian (GE, I, II)
 Coppey Grange Sandra (VS, I, II)
 Cordonier Sabine (VS, I)
 Crelier Véronique (JU, II)
 Crétin-Raval Françoise (JU, I)
 Delay Pierre-Félix (GE, I, II)
 Delmonico Sarah (VD, II)
 Di Paolo Domenico (BE, II)
 Dugerdil Eric (GE, II)
 Dulex-Putallaz Sylvie (NE, II)
 Dürrenmatt Nathalie (JU, II)
 Durussel Viviane (VD, II)
 Epars Christine (VD, I)
 Falcly Yves-Alain (VD, II)
 Fidanza Markus (NE, I, II)
 Fierz Samuel (VS, I, II)
 Flückiger François (BE, I, II)
 Fournier-Roh Nadine (VS, I)
 Friche Michel (JU, I, II)
 Frosio Philippe (VD, II)
 Gabus Pascaline (NE, I)
 Gander Frédéric (FR, I, II)
 Gaspoz Monique (VS, II)
 Gasser Bernard (FR, II)
 Gaudreau Marianne (JU, II)
 Geissbühler Claude (NE, I)
 Gerber Jean-Claude (BE, I)
 Gerber Corinne (NE, I)
 Germanier Stéphane (VS, II)
 Gigon Pierre (FEE, I)
 Girard Yvan (FR, I)
 Gogniat Benoît (COMETE, I)
 Gremaud Christine (FR, I)
 Gschwind Christian (BE, I, II)
 Günter Daniel (NE, I, II)
 Günter François (BE, I, II)
 Hallak Laurence (GE, I)
 Hatlanek Bernd (GE, II)
 Hexel Peter (NE, I)
 Hofstetter Simone (BE, I)
 Houvet Marc (GE, II)
 Humperset-Borel Christine (NE, II)
 Hunkeler Olivier (NE, I, II)
 Jaccard Rose-May (VD, I, II)
 Jacobi Catherine (NE, I)
 Jacquier Didier (VS, I, II)
 Jan Janine (VD, I)
 Jaquenod Jean-Jacques (VD, I)
 Jenni Philippe (GE, I, II)
 Johner Patrick (COMETE, I)
 Joset Josiane (BE, I, II)
 Keifflin Anne-Violaine (GE, II)
 Keim Christian (VS, I, II)
 Kuenzi Nicolas (NE, II)
 Lachat Sylvie (JU, II)
 Lapaire Michel (JU, I)
 Latscha Christophe (BE, I)
 Lehmann Liliane (BE, I, II)
 Linder Philippe (VD, I)
 Lötscher Patricia (BE, II)
 Luthi Laure (JU, II)
 Magnin Nicole (VS, II)
 Magnin Bertrand (VD, II)
 Margraitner Danièle (BE, I, II)
 Marti Joseline (BE, I, II)

Martin Fabienne (VS, I)
 Masungi Nathalie (VD, II)
 Maulini Isabelle (GE, I, II)
 Mauron Alexandre (FR, II)
 Meier Patricia (VD, II)
 Modiano Sandra (VD, I)
 Molina Marianne (GE, I, II)
 Moulin Christian (VS, I)
 Mouquin Sylvie (VD, I)
 Müggler Martine (NE, II)
 Muster Jean-Marc (BE, I)
 Nanchen Nathalie (VS, I, II)
 Nendaz François (VS, II)
 Niederer Laurie (NE, I)
 Page Marc (III)
 Pasquet Lauriane (VD, II)
 Patthey-Rannenberg Birgit (VD, II)
 Peiry José (FR, II)
 Penel (Kirchhofer) Sylvia (GE, I, II)
 Perdrizat Sarah (NE, I)
 Pesavento Catherine (GE, II)
 Pinget Bernard (GE, II)
 Pochon Dominique (FR, I)
 Porret Pierre-Alain (NE, I)
 Proske Karla-Maria (VS, I)
 Rebetez-Giauque Myriam (NE, II)
 Reymond Anne-Marie (VD, I)
 Rial Sudan Arianne (FR, I)
 Richon Denis (JU, I)
 Riedo Michel (FR, I)
 Roduit Philippe (VS, I, II)
 Rogéré-Pignolet Béatrice (VS, I, II)
 Rohrbach Samuel (JU, I, II)
 Roy Christian (VD, II)
 Rudolf Corinne (NE, II)
 Ryser Nicolas (VD, I)
 Sager Willen Margrit (BE, II)
 Sagnol Pierre-Etienne (FR, II)
 Saugy Olivier (VD, I)
 Savoy Françoise (FR, I)
 Schild Hervé (VS, II)
 Schneider Sandra (VS, II)
 Schoeb Suzanne (GE, I)
 Seiler Alain (GE, I)
 Sieber Marie-Laure (VD, I, II)
 Simonet Jean-Paul (FR, II)
 Sinicco-Benda Angela (VD, II)
 Stauffacher Michaël (NE, I, II)
 Sulliger François (VD, I)
 Tercier Claudine (FR, I, II)
 Van den Bogaert Hildert (NE, I)
 Vassalli Sébastien (VS, II)
 Vaucher Catherine (NE, II)
 Vernier Josiane (JU, I)
 Viredaz Marielle (NE, II)
 Vodoz François (GE, I)
 Wacker Muriel (GE, I, II)
 Waeber Sophie (FR, I)
 Weber Alexandra (VD, II)
 Wenger Ruth (JU, I, II)
 Wibin Xavier (VS, I)
 Widmer Annick (FR, II)
 Widmer Serge (BE, I)
 Winkler Sylvie (VD, I)
 Winter Christiane (GE, I, II)
 Woog Hélène (JU, I)
 Zimmermann Oliva (VS, I)

La gestion du projet a été rendue possible grâce à la collaboration de Mmes Mireille Broquet (BE, DIP), Concetta Coppola (CIIP) et Corinne Martin (IRDP).

Ont apporté des contributions particulières, Mme Pascale Do-Rey (NE) et MM. Daniel Elmiger (IRDP) et Jean-François de Pietro (IRDP).

**PER ANGLAIS (2012)
GROUPE DE RÉDACTION**

Allemann Aude (FR)
Brauchli Béatrice (CIIP)
Buffat Véronique (BE)
Meyer Claude (GE)
Pasquet-Ausoni Lauriane (VD)
Vassalli Sébastien (VS)

GROUPE DE COORDINATION

Bertoni Isabelle (VD)
Bovigny Daniel (FR)
Brauchli Béatrice (CIIP)
De Rham Caroline (NE)
Elmiger Daniel (IRDP)
Fankhauser Silvia (BE)
Lüthi Laure (JU)
Merkelbach Christian (BE)
Vassalli Sébastien (VS)

**PER ÉDUCATION NUMÉRIQUE (2019)
GROUPE DE RÉDACTION**

Conus Olivier (FR)
Fleury Sabia (JU)
Guénée Jean-René (GE)
Magnin Bertrand (VD)
Pantillon Didier (NE)
Rueff Jean-Marc (BE)
Vernaz Philippe (VS)

GROUPE DE COORDINATION

Berga Yolande (CIIP)
Germanier Christophe (VS)
Marc Viridiana (CIIP)

**INTÉGRATION DE L'ÉDUCATION
NUMÉRIQUE DANS LE PER (2023)
GROUPE DE RÉDACTION**

Conus Olivier (FR)
Fleury Sabia (JU)
Guénée Jean-René (GE)
Magnin Bertrand (VD)
Pantillon Didier (NE)
Vernaz Philippe (VS)
Vuilleumier David (BE)

GROUPE DE COORDINATION

Déboeuf Jacques (CIIP)
De Rham Caroline (CIIP)
Germanier Christophe (VS)
Georges Christian (CIIP)
Kassam Shanoor (CIIP)
Stern Hugo (FR)

IMPRESSUM

Neuchâtel, 2024 © CIIP, Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin, Faubourg de l'Hôpital 68, Case postale 556, CH-2002 Neuchâtel, www.ciip.ch

Auteur	Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)
Éditeur	Secrétariat général de la CIIP
Direction du projet	Christian Merkelbach
Responsable du projet	Yves Delamadeleine
Responsable pour la nouvelle édition	Jacques Déboeuf
Conception graphique, composition et illustrations	Hot's Design Communication SA, Bienne
Adaptation graphique pour la nouvelle édition	Myriam Hulmann
Plan d'études romand, 1^{er} cycle	
ISBN	978-2-88500-262-1
EAN	9782885002621
Plan d'études romand, 2^e cycle	
ISBN	978-2-88500-263-8
EAN	9782885002638
Plan d'études romand, 3^e cycle	
ISBN	978-2-88500-264-5
EAN	9782885002645

Symboles et abréviations

	L Langues	L1 Français
		L2 Allemand
		L3 Anglais
	MSN Mathématiques et Sciences de la nature	
	SHS Sciences humaines et sociales	
	A Arts	AC&M Activités créatrices et manuelles
		AV Arts visuels
		Mu Musique
	CM Corps et mouvement	
	EN Éducation numérique	
	CT Capacités transversales	
	FG Formation générale	

MSN 32 Sigle d'objectif du domaine MSN

- Réfère au 2^e axe thématique
- Réfère au cycle 3

L2 24 Sigle d'objectif d'allemand (L2)

- Réfère au 4^e axe thématique
- Réfère au cycle 2

MSN 31 – Objectif d'apprentissage et ses composantes

– **35** Renvoie à un objectif associé

MSN 31 – 35	MSN 31 – Poser et résoudre des problèmes pour modéliser le plan et l'espace...	 ... en définissant des figures planes et des solides par certaines de leurs propriétés géométriques	 ... en utilisant des propriétés des figures et leur décomposition en figures élémentaires pour les construire et les reproduire	 ... en mobilisant des systèmes de repérages

1 2 3 4 5 6 Référence aux composantes

A B C / a b c Référence aux composantes de l'objectif associé

Au cycle 3, **niveau** complémentaire à l'Attente fondamentale:

Niv. 2 Valable pour les niveaux 2 et 3

Niv. 3 Valable pour le niveau 3

Niv. 2s | 3 Le **s** indique des éléments de progression en sensibilisation, ici pour le niveau 2

Souligné: Renvoie au lexique du domaine

CECR Cadre européen commun de référence pour les langues

PEL Portfolio européen des langues